

Peyrole le 15 avril 2023,

Suite à la réunion d'information du 15 avril 2023, voici l'avis du conseil municipal sur le projet d'installation d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux au bitume sur la commune de Montans, à proximité immédiate du territoire de Peyrole.

Premièrement, notre commune est rurale, nous sommes très attachés à l'agriculture et à la biodiversité. La commune présente deux ZNIEFF type 1 dont une située à 500 m de ce projet. Cette ZNIEFF est réputée car elle compte 42 espèces d'oiseaux et elle constitue la deuxième héronnière du Tarn en population. A 2 Km se trouve un site NATURA 2000, constitué par la rivière Tarn et les ruisseaux des communes de Montans et Peyrole. Les eaux de ces ruisseaux arrivent directement sur la zone d'activité, y compris ceux de la ZNIEFF des étangs de Montans et Peyrole, donc cette zone doit être préservée de toute augmentation de pollution.

Ensuite sur le plan économique, plusieurs entreprises comportant de nombreux emplois, désirent rester et s'agrandir, mais cela impose que cette zone reste totalement compatible avec les exigences de leurs activités. C'est notamment le cas de l'usine l'« atelier du pain » qui emploie actuellement 100 personnes, des exploitations agricoles riveraines « boucherie à la ferme » et « V'innopôle ». Alors que trois emplois seulement pourraient être créés, la pollution générée par ces activités met en péril toute activité agroalimentaire ou de recherche. Alors que l'agglomération Gaillac-Graulhet souhaite favoriser l'emploi sur le territoire, ce projet portera préjudice à l'emploi local et pour toute la zone de Garrigue longue.

De plus, les porteurs de projet MEP (Matériaux et enrobés du Pastel), constitués des sociétés LACLAU et SIORAT, ont acheté environ 7 ha dont la moitié serait consacrée à l'usine d'enrobé, mais pour le reste, est envisagée une usine de concassage, de broyage et tri des matériaux. Pour ces dernières activités aucune information n'a été détaillée, notamment dans le dossier rendu public. Le site serait donc entièrement pollué, non seulement par les dérivés pétroliers, la dispersion des produits benzéniques par rejet dans l'air et l'eau, mais également par les particules solides volatiles des concasseurs et enfin par le bruit généré.

Par ailleurs, les habitants de Peyrole, déjà témoins de nombreux problèmes de circulation sur les routes départementales, notamment au lotissement du Pas de Peyrole et Saint-Maurice, assisteront aux passages incessants des camions transportant les produits des deux usines.

D'autre part, sur le volet santé, nul n'ignore les effets délétères des dérivés pétroliers par ingestion ou inhalation. A la question posée concernant les projets industriels « pouvez vous me certifier que le projet est à 100/100 sécuritaire et non polluant ? » : la réponse des porteurs de projet, du directeur des services de l'Etat (DREAL) et du Président de l'Agglomération Gaillac-Graulhet est NON. Cela confirme qu'il y aurait donc pollution des champs de production agricole, de prés, des produits de boucherie, laitage et dérivés. Cette pollution impacterait même les eaux de surface ruisseaux et lacs d'irrigation, la faune piscicole par apparition d'un film huileux sur l'eau. Il en va de même pour tous les potagers, vergers et jardins ornementaux.

En conclusion et vu le dossier descriptif du projet, publié à l'occasion de la consultation publique courant mars 2023, la population de Peyrole est profondément inquiète et totalement hostile à ce projet. La commune de Peyrole étant sous le vent dominant (Nord Ouest) de ce projet, Peyrole sera la première commune réceptrice des pollutions. L'agriculture, la biodiversité et surtout la santé des Peyrolaises et Peyrolais seraient impactés.